



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

PRÉAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la
- fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.

CONTEXTE

A titre introductif au présent rapport d'orientation, il convient de préciser que le Syndicat de Gréchez dispose de 3 compétences transférées par ses communes membres :

- Assainissement non collectif,
- Eau potable,
- Assainissement collectif

Par conséquent, notre collectivité établit et vote 4 budgets : un budget par compétence, ainsi qu'un budget des charges communes qui permet de répartir les charges communes aux 3 compétences, et qui s'équilibre par un virement effectué des 3 autres budgets.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Orientations budgétaires 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
011 – charges à caractère général	32 673	35 120	28 332	38 310
012 – charges de personnel	169 789	179 192	203 053	208 500
65 – autres charges de gestion courante	3 643	4 107	3 841	4 000
022 – Dépenses imprévues				5 000
042 – Opérations d'ordre	2 635	3 280	3 280	3 281
Total Dépenses	208 741	221 700	238 507	259 091

Commentaires :

- certaines charges sont intégralement imputées dans ce budget avant d'être réparties dans les budgets annexes. C'est le cas des charges de personnel.
- **Chapitre 011** : l'augmentation des coûts du carburant et des travaux d'entretien de véhicule expliquent la forte augmentation des prévisions de ce chapitre
- **Chapitre 012** : les charges de personnel ont augmenté en 2022 du fait de l'évolution de la carrière de certains agents (réussite concours) et de l'augmentation du point d'indice. Un agent a également été recruté pour faire face à l'indisponibilité temporaire d'un titulaire. La durée de cette indisponibilité n'étant pas connue, le remplacement a également été prévu sur 2 mois de l'année 2023
- **Chapitre 042** : amortissement du véhicule et du matériel informatique

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2022
70 – Vente de produits finis	204 421	218 030	228 528	254 310
75 – Autres produits de gestion courante	2	1	0	
77 – Produits exceptionnels	1 682			
013 – Atténuation de charges			6 698	1 500
042 – Opérations d'ordre	2 635	3 280	3 280	3 281
Total Recettes	208 740	221 311	235 507	259 091

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opérations non individualisées	3 225			
Opérations d'ordre	2 635	3 280	3 280	3 281
Total Dépenses	5 860	3 280	3 280	3 281

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2022
Opérations non individualisées	3 225			
Opérations d'ordre	2 635	3 280	3 280	3 281
Total Recettes	5 860	3 280	3 280	3 281

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Orientations budgétaires 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
011 – charges à caractère général	31 470	36 393	34 355	46 710
<i>dont prestations vidanges et études sol</i>	<i>15 116</i>	<i>17 296</i>	<i>20 040</i>	<i>26 000</i>
012 – charges de personnel	75 640	73 461	80 088	85 250
65 – autres charges de gestion courante	1 670	1 594	1 578	2 200
67 – charges exceptionnelles	28 338	364	271	600
68 – Dotation aux dépréciations des actifs		150	150	150
022 – Dépenses imprévues				5 000
023 – Virement à la section d'investissement				58 970
042 – Opération d'ordre (amort)	3 108	463	370	220
Total Dépenses	140 225	112 424	116 812	199 100

Commentaires :

➤ **Chapitre 011 :**

- les prévisions 2022 sont supérieures aux réalisations antérieures au cas où il y aurait plus de prestations de vidanges et d'études de sols cette année. La refacturation de ces prestations aux usagers est prévue en recette pour équilibrer l'opération
- ce chapitre tient également compte de l'augmentation du coût du carburant et de travaux d'entretien des véhicules prévus pour 2023

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
70 – Vente de produits finis	121 342	125 468	124 147	126 000
74 – Subventions d'exploitation	29 675			
77 – Produits exceptionnels	106			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	41 848	52 747	65 791	73 100
Total Recettes	192 972	178 214	189 937	199 100

Commentaires :

➤ **Chapitre 70 :**

- **Redevance ANC** : prévisions identiques aux réalisations de 2022 (100 000 €). Cette redevance inclut : les contrôles de bon fonctionnement, les diagnostics effectués dans le cadre de ventes immobilières ainsi que les contrôles de réalisation (constructions neuves et réhabilitations)
- **Refacturation études de sol + vidanges** : prévisions plus importantes pour équilibrer la dépense prévue (26 000 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opération 10 – Achat d'équipement	570			1 000
Opérations non individualisées				107 090
020 – Dépenses imprévues				5 000
Total Dépenses	570	0	0	113 090

Commentaires :

- **Opération 10** : 1 000 € sont prévus le renouvellement de tablettes terrain
- **Opérations non individualisées** : excédents non affecté (107 090 €)

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
042 – Opération d'ordre	3 108	463	370	59 190
001 – Excédent d'investissement reporté	50 150	52 772	53 234	53 900
10222 – FCTVA	85		332	0
Total Recettes	53 342	53 235	53 937	113 090

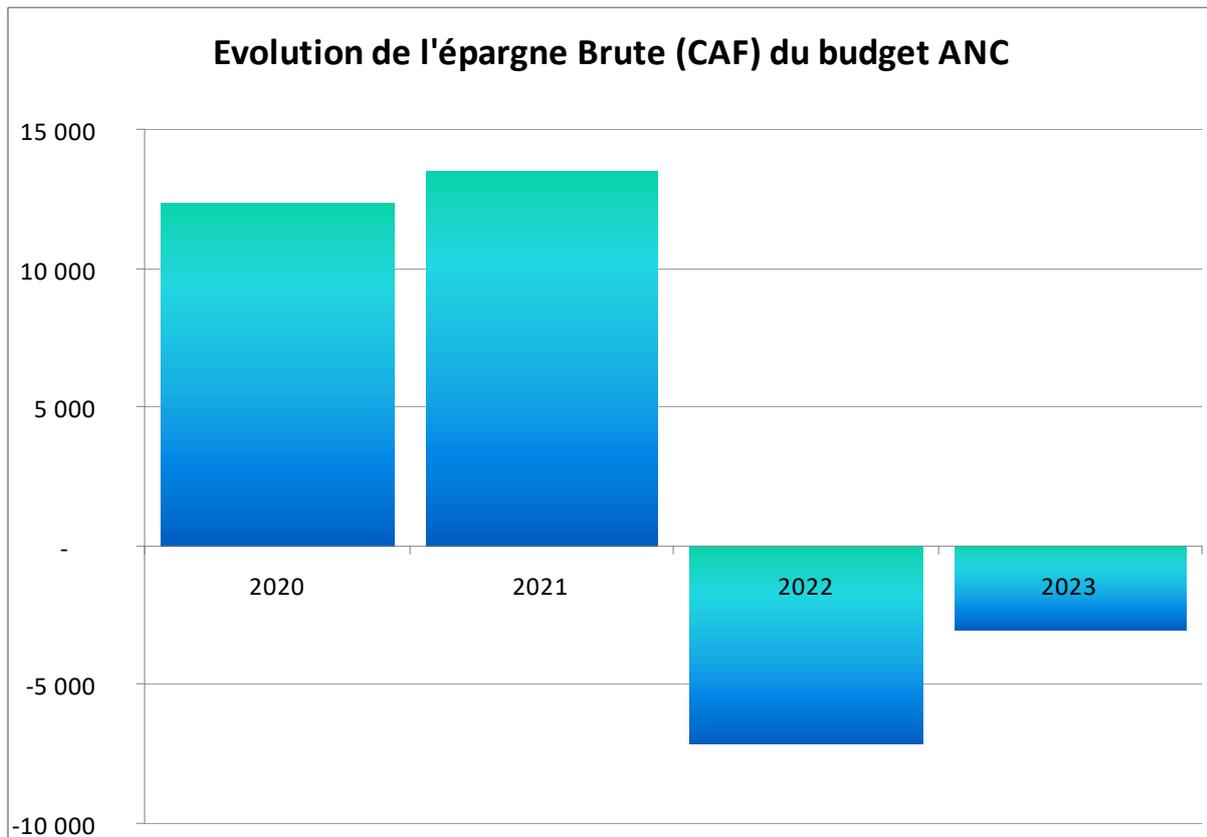
Commentaires :

- **Opération d'ordre** : dont 59 470 € de virement de la section de fonctionnement

Structure de la dette

Il n'y a aucun emprunt en cours sur ce budget.

Evolution du niveau d'épargne brute ou Capacité d'Auto-Financement (CAF)



L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement :

$$\text{Recettes réelles de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement} + \text{amortissements} = \text{capacité d'autofinancement}$$

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE

Orientations budgétaires 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
011 – charges à caractère général	105 572	113 948	163 063	169 725
012 – charges de personnel	90 564	101 604	112 494	121 500
014 – Atténuation de produits (<i>red pollution</i>)	39 749	40 442	44 963	52 000
65 – autres charges de gestion courante	2 011	3 444	5 013	5 300
66 – Charges financières	14 493	12 470	10 590	8 615
67 – charges exceptionnelles	379	1 349	538	1 500
68 – Dotation aux dépréciations des actifs		2 000	2 000	2 000
022 – Dépenses imprévues				5 000
023 – Virement à la section d'investissement				74 690
042 – Opération d'ordre (<i>amortissements</i>)	59 679	62 953	67 216	68 500
Total Dépenses	312 447	338 210	405 876	508 830

Commentaires :

- **Chapitre 011 :**
Les travaux sur le réseau, réalisés en régie, ont entraîné une augmentation des charges à caractère général de plus de 46 000 € (augmentation des coûts de fournitures et locations de matériel).
 - la somme de 12 000 € est prévue pour la réalisation de branchements au réseau d'eau potable en régie (cette dépense fait l'objet d'une refacturation à l'utilisateur de la prestation)
 - les frais de carburant et les frais d'électricité ont été revus à la hausse (+ 170 % par rapport à 2022) pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie (estimée à ce jour entre 2,5 et 4 fois supérieure au montant 2022)
 - les produits de traitement ont également subi une augmentation de près de 70 %
 - la somme de 20 000 € est prévue pour la réalisation de travaux en régie
 - 2 000 € d'achat de compteurs sont prévus
- **Chapitre 012 :** ce chapitre tient compte du recrutement, sur 2 mois, d'un agent en CDD pour faire face à l'indisponibilité de l'agent du service eau potable
- **Chapitre 65 :** la somme de 3 000 € est prévue en admission en non valeur

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
70 – Vente de produits finis	382 297	402 831	406 048	396 880
76 – Produits financiers	5	5	5	
77 – Produits exceptionnels	2 989	5 468	5 270	2 750
002 – Excédent de fonctionnement reporté	137 827	77 825	125 758	67 700
042 – Opération d'ordre	28 438	54 871	94 001	41 500
Total Recettes	551 556	540 999	631 081	508 830

Commentaires :

- **Chapitre 70 :** 154 000 m³ d'eau vendus à 1,76 € pris en compte (tarif délibéré en décembre 2020)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opération 14 – Travaux amélioration install.	162 530	71 319	62 109	79 995
Opération 20 – Achat de matériel	845	9 476	8 200	2 000
Opération 23 – PGSSE				20 000
Opération 24 – Logiciel facturation eau				15 000
Opérations non individualisées (<i>travaux régie</i>)	13 415	39 849	77 901	25 000
Opérations d'ordre	15 022	15 022	16 100	16 500
Opérations financières (K emprunt)	56 790	50 320	54 125	54 125
001 – Déficit d'investissement reporté	21 561	155 669	97 720	153 700
020 – Dépenses imprévues				5 000
Total Dépenses	270 164	349 724	341 655	371 320

Commentaires :

- **Opération 14** : les travaux prévus dans cette opération sont :
 - Travaux pompage Lanneplaa : 15 000 €
 - Comptage trop-plein source : 15 000 €
 - Supervision : 4 000 €
 - Réfection de la canalisation de départ du réservoir de Loubieng vers Laà-Mondrans : 60 000 €
 - Extension réseau Loubieng (Daubagna) : 10 995 €

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opération 14 – Travaux amélioration install.	20 392	22 696	13 000	64 430
Opération 23 – PGSSE				10 000
Opérations d'ordre et financières	59 679	62 953	67 480	143 190
1068 – Excédent capitalisé	34 423	161 285	77 030	153 700
Total Recettes	114 495	246 934	157 510	371 320

Commentaires :

- **Opération 14** :
 - Subvention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le programme des CVM : 24 000 €
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le programme de travaux de départ du réservoir de Loubieng : 10 000 €
- **Opération d'ordre et financières** : virement de la section de fonctionnement (153 700 €) + amortissements (68 500 €)

Engagements pluriannuels envisagés

Prévisionnel des travaux mis à jour pour les années 2022 à 2024 :

Commune	Intitulé travaux	Distance (en ml)	Caractéristiques canalisation / Travaux	Montant (en € HT)	Année de réalisation
Loubieng - Laà Mondrans	canalisation desserte Loubieng Ouest - AAP	1160	PVC Ø 90	77 000	2022 - 2023
Laà-Mondrans	Chemin Touret	250	PVC Ø 75	15 800	2024
Loubieng	Reprise réseau route de Castetner suite casses antérieures	300	PVC Ø 50	15 000	2024
Loubieng	Reprise canalisation route de Sauvelade pour mise en accotement	200	PVC Ø 50 + encorbellement	15 000	2024
Ozenx	Déplacement canalisation chez particulier chemin Haurie	200	PVC Ø 90 ou Fonte Ø 80	12 000	2024
Lanneplaa	Changement canalisation chemin de Saint-Jacques suite casses multiples	750	PVC Ø 90 ou Fonte Ø 80	45 000	2024
TOTAL				179 800 €	

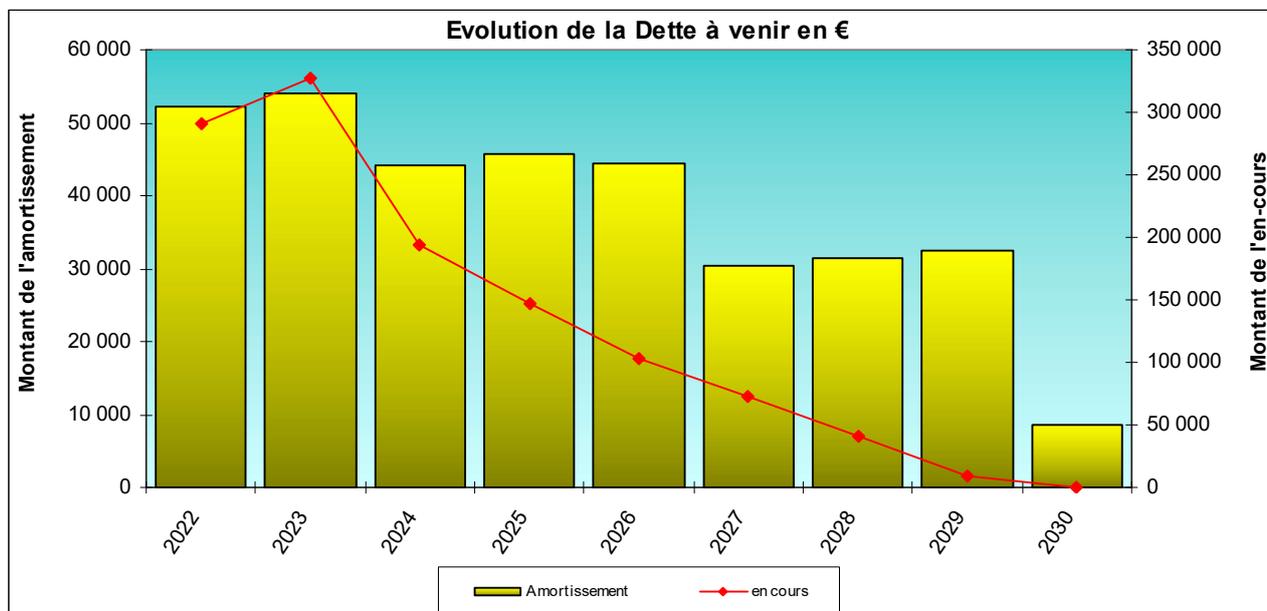
Rappel : l'assemblée, au vu des préconisations du Schéma directeur, s'est fixé comme objectif de réaliser 100 000 € d'épargne nette en vue de financer des travaux de renouvellement d'équipement.

Structure de la dette

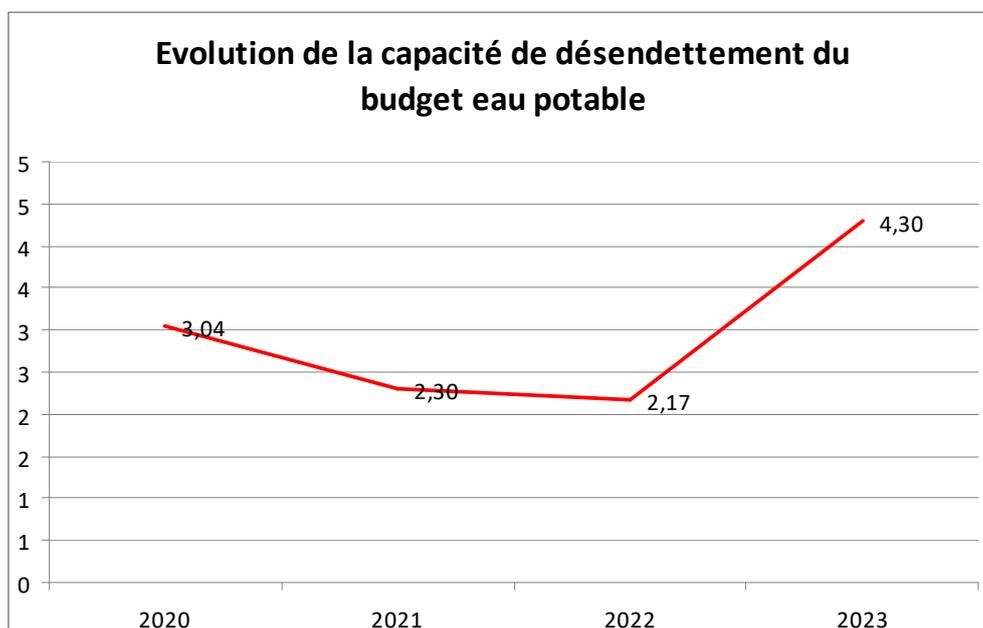
La totalité des emprunts contractés par le Syndicat de Gréchez sont à taux fixes.

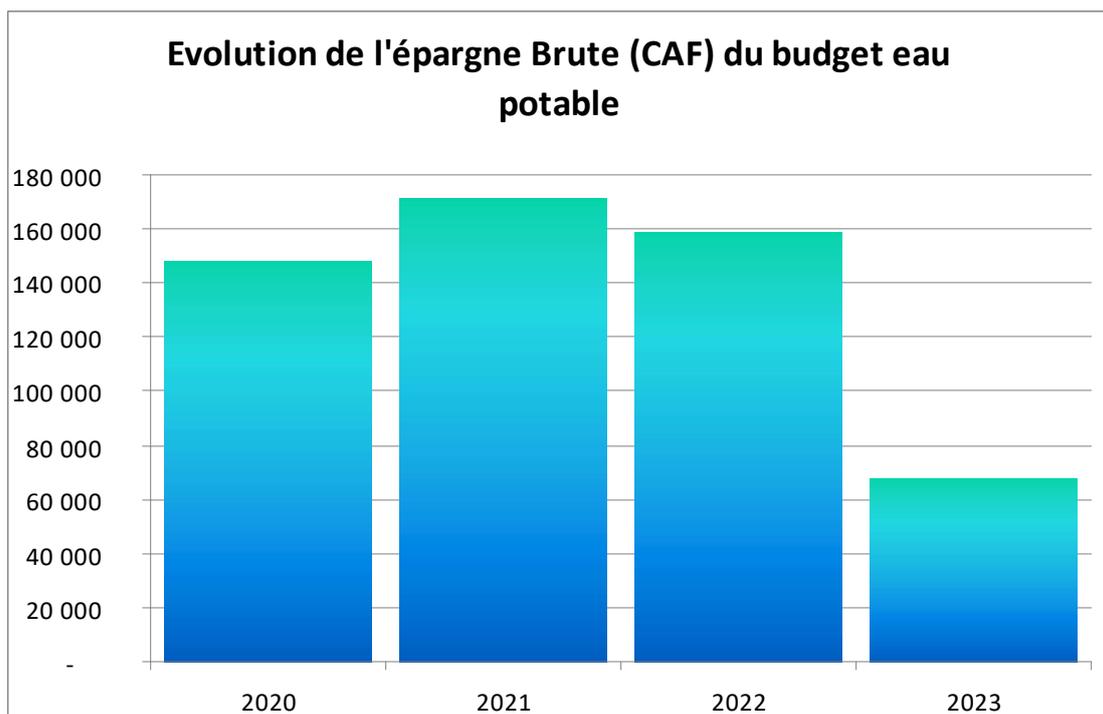
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	52 185,68	54 124,56	44 275,07	45 841,05	44 434,34	30 501,10	31 426,68
Intérêts	11 298,69	9 359,89	7 334,32	5 768,33	4 149,08	2 956,25	2 030,67
En-cours	291 638,75	237 514,19	193 239,13	147 398,07	102 963,73	72 462,63	41 035,95

Evolution du niveau d'épargne brute et de la capacité de désendettement



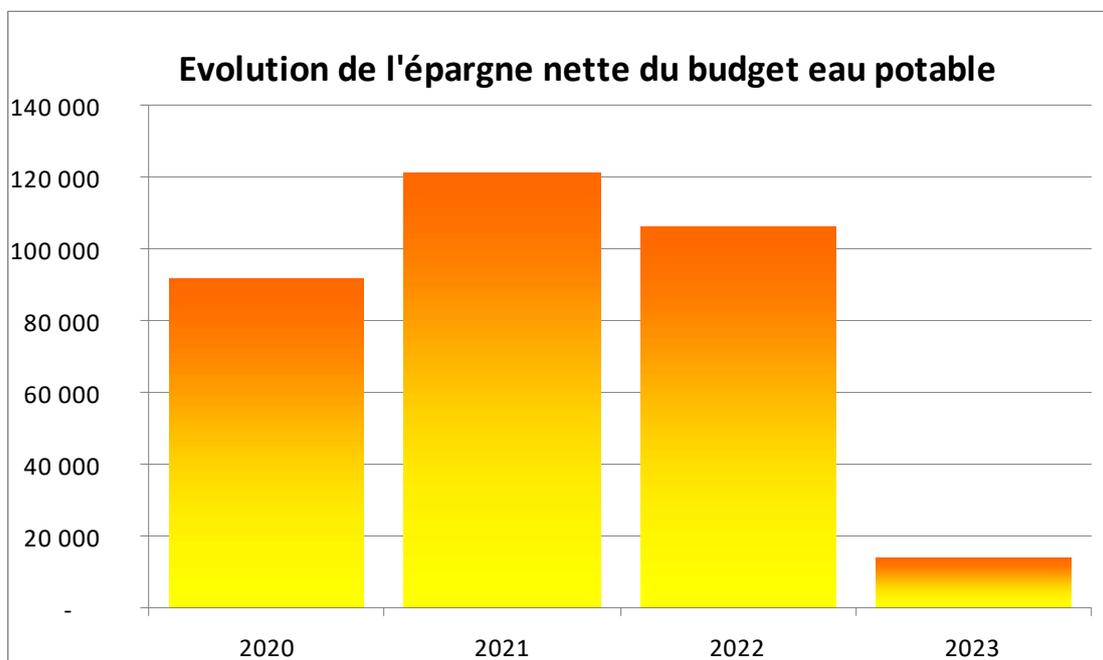
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.





L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement :

$$\text{Recettes réelles de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement} + \text{amortissements} = \text{capacité d'autofinancement}$$



$$\text{Épargne nette} = \text{Épargne brute} - \text{Remboursement du capital de l'emprunt}$$

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Orientations budgétaires 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
011 – charges à caractère général	9 635	12 273	11 923	20 575
012 – charges de personnel	3 583	3 811	4 134	4 370
014 – Atténuation de produits (<i>redev moder</i>)	2 000	2 080	2 000	2 200
65 – autres charges de gestion courante	268	125	81	310
67 – charges exceptionnelles	48	41	70	100
002 – Déficit de fonctionnement reporté				
022 – Dépenses imprévues				2 000
023 – Virement à la section d'investissement				5 845
042 – Opération d'ordre (amort)	11 879	11 987	12 357	12 300
Total Dépenses	27 413	30 317	30 565	47 700

Commentaires :

- **Chapitre 011 :**
 - les frais de carburant et les frais d'électricité ont été revus à la hausse (+ 190 % par rapport à 2022) pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie
 - 3 000 € de travaux en régie prévus
- **Chapitre 65 :** prévisions de 200 € pour des créances admises en non valeur
- **Chapitre 042 :** Le montant des amortissements est très important sur ce petit budget. En effet, la capacité de la station d'épuration de Laà-Mondrans est dimensionnée pour 200 équivalents habitants, et est supportée par seulement une centaine.

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
70 – Vente de produits finis	25 524	26 672	26 997	28 000
75 – FCTVA			54	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 361	5 966	9 486	11 300
042 – Opération d'ordre (<i>amort</i>)	5 494	8 136	5 379	8 400
Total Recettes	33 379	40 775	41 916	47 700

Commentaires :

- **Chapitre 70 :**
 - 9 800 m² à 1,65 € + 110 parts fixes à 35 € pris en compte (tarif délibéré en décembre 2021)
 - 6 000 € de PFAC

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opération non individualisée	659	10 684	0	67 045
Opérations d'ordre et financières	5 379	5 379	5 379	5 400
Total Dépenses	6 038	16 063	5 379	72 445

Commentaires :

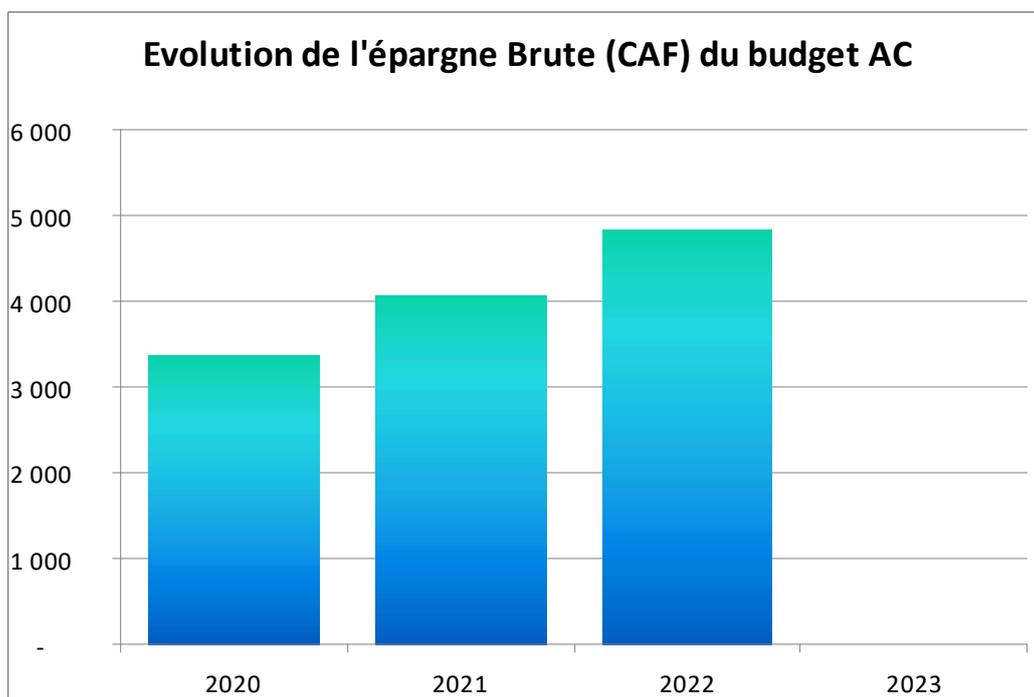
- **Opération non individualisé :**
 - 3 000 € provisionnés pour terminer les travaux du poste de relevage de Salles-Mongiscard (travaux de finition)
 - excédent reporté non affecté permettant de provisionner une somme pour d'éventuels gros travaux sur le réseau (extension par ex.)

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé prov 2022	Prévisions 2023
Opérations d'ordre (<i>amort</i>)	11 879	11 945	12 357	12 300
10222 – FCTVA			134	1 300
001 – Excédent d'investissement reporté	44 236	50 077	45 960	53 000
021 – virt de la section d'investissement				5 845
Total Recettes	56 116	62 023	58 451	72 445

Structure de la dette

Il n'y a aucun emprunt en cours sur ce budget.

Evolution du niveau d'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF)



L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement :

$$\text{Recettes réelles de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement} + \text{amortissements} = \text{capacité d'autofinancement}$$

La Capacité d'autofinancement de ce service est importante pour permettre de financer les amortissements très importants des investissements réalisés les années passées.

Tableau des effectifs

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Ingénieur	A	1	
Technique	Technicien	B	2	
Technique	Agent de maîtrise	C	1	

Dépenses de personnel

	2022	2023
Traitement indiciaire	102 702 €	111 592 €
Supplément familial	540 €	555 €
Régime indemnitaire	23 010 €	24 021 €
Indemnité de régie	120 €	120 €
Nouvelle bonification indiciaire	428 €	436 €
Heures supplémentaires	23 €	200 €
Participations patronale prévoyance + mutuelle	848 €	848 €
Indemnités d'astreinte	3 743 €	4 320 €
Indemnités d'intervention	798 €	400 €
Garantie individuelle du pouvoir d'achat	649 €	
Total	132 861 €	142 489 €

Durée effective du travail avec répartition par service

	2022	2023
Nombre d'heures total	8 188 h	8 190 h
<i>Dont heures supplémentaires</i>	<i>2 h</i>	
Nombre estimés de jours de congés épargnés en CET	17	

Répartition par service :

Eau	4 549 h	4 550 h
Assainissement Non Collectif	3 503 h	3 504 h
Assainissement Collectif	136 h	136 h